

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins située au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne, tenue le 13 avril 2021 et convoquée pour 19 h 00, et ce, à huis clos et par conférence téléphonique, le tout tel que permis par arrêté ministériel en lien avec la pandémie de la COVID-19. Sous la présidence de monsieur Guillaume Tremblay, préfet :

Sont présents : Messieurs Marc-André Plante, Serge Gagnon, Simon Paquin, Yan Maisonneuve, Gabriel Michaud, Bertrand Lefebvre, Don Monahan et Roger Côté et mesdames Brigitte Villeneuve, Nathalie Bellavance et Nathalie Ricard et Anny Mailloux.

Sont également présents monsieur Claude Robichaud, directeur général et secrétaire-trésorier, madame Martine Baribeau, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe, madame Chantal Laliberté, directrice de l'aménagement et monsieur Pierre Daviault, directeur du développement économique et touristique.

13 208-04-21 Ouverture de la séance

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE la séance soit déclarée ouverte.

ADOPTÉE

13 209-04-21 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Yan Maisonneuve, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé avec le retrait du point 59 :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 mars 2021
4. Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 6 avril 2021
5. Liste des comptes à payer pour le mois d'avril 2021
6. Liste des chèques émis au mois de mars 2021
7. Dépôt de la liste de la correspondance – Suivi
8. Rapport du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins
9. Rapport du président du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins
10. Rapport de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins

11. Démission d'une employée occupant le poste de « Réceptionniste - InnoHub La Centrale »
12. Autorisation de procéder à l'affichage d'un poste temporaire de « Stagiaire en aménagement et en transport », et adoption de la description de fonctions et autorisation d'engagement
13. Création d'un poste de « Conseiller (ère) en services aux entreprises – volet immobilier » et d'un poste de « Conseiller (ère) en services aux entreprises – volet technologique » dans le cadre de l'entente Accès entreprise Québec et adoption de la description de fonctions
14. Autorisation de procéder à l'affichage d'un poste temporaire de « Conseiller (ère) en services aux entreprises – volet immobilier » et d'un poste temporaire de « Conseiller (ère) en services aux entreprises – volet technologique » dans le cadre de l'entente Accès entreprise Québec pour une durée de deux (2) ans (renouvelable) et autorisation d'engagement
15. Adoption du plan d'intervention et d'affectation des ressources (PIAR) dans le cadre de l'entente Accès entreprise Québec
16. Réseau Accès Entreprise Québec – Assouplissement des règles de la convention d'aide financière
17. Autorisation de paiement à la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM) pour la tenue du marché public moulinois 2021
18. Autorisation de paiement dans le cadre de l'Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité de Lanaudière avec le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ)
19. Autorisation de signature – Avenant à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Table des préfets de Lanaudière
20. Autorisation signature - Protocole d'entente pour soutenir la réalisation du plan d'action de Lanaudière économique (2020-2023)
21. 22e Classique de Golf de Moisson Laurentides (25 mai 2021)
22. Participation financière de la MRC Les Moulins pour l'événement L'importance stratégique des PME dans notre développement économique organisé par la Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins (CCIM) le 29 avril 2021 et transfert budgétaire
23. Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) - Planification du territoire par la prise en compte des déplacements des marchandises
24. Renouvellement des assurances générales pour l'année 2021-2022
25. Renouvellement des assurances collectives pour l'année 2021-2022
26. Nomination des conseillers juridiques pour l'année 2021-2022
27. Adhésion à l'Association des directions du développement économique local du Québec (ADDELQ)

28. Dépôt de l'offre de service et autorisation de signature de l'entente pour la mesure Soutien au travail autonome (STA) 2021-2022
29. Autorisation de paiement à la firme Collectif Nova - Mandat relativement à une étude sur l'interprétation de la culture scientifique (troisième versement)
30. Autorisation de signature – Entente de partenariat régional entre la MRC Les Moulins et l'organisme CIENOV relativement à un programme de transformation numérique
31. Mandat pour des services professionnels pour l'élaboration du plan d'action en matière d'attraction, d'intégration citoyenne, d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles
32. Autorisation de prolonger de trois (3) à douze (12) mois la période de moratoire des remboursements en capital et intérêts pour les entreprises du secteur du tourisme ayant bénéficié d'un prêt dans le cadre du volet ACEST du Programme PAU PME
33. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-04-168 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
34. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-04-169 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
35. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-04-170 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
36. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-04-171 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
37. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-04-172 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
38. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-04-173 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
39. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-04-174 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
40. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-04-175 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

41. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-04-176 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
42. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-04-179 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
43. Programme PAU PME - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-04-180 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
44. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-04-181 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
45. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-04-182 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
46. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-04-183 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
47. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-04-184 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
48. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-04-185 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
49. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-04-186 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
50. Participation financière 2021 pour le Magasin SOLIDARITÉ
51. Autorisation de signature – Convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Visionaturolab Inc.
52. Mandat pour les frais d'hébergement et de mise à jour mensuelle du site internet d'InnoHub La Centrale
53. Mandat de services professionnels pour la production de quatre capsules vidéos dans le cadre de l'élaboration du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)

54. Autorisation de paiement au Groupe Hémisphère - Réalisation de l'indice de qualité de la bande riveraine (IQBR) dans le cadre du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) (deuxième et troisième versements)
55. Mandat pour une conférence webinaire sur le développement économique régional et la protection des milieux naturels dans le cadre de la consultation régionale en vue de l'élaboration du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)
56. Mandat pour une conférence webinaire sur la thématique du développement urbain dans le cadre de la consultation régionale en vue de l'élaboration du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)
57. Mandat pour une opinion juridique relative à la compétence pour une MRC d'intervenir à l'égard d'un barrage de castors en lien avec l'exercice de la compétence en matière de cours d'eau et autorisation de paiement
58. Nature des modifications que les villes de Mascouche et de Terrebonne devront apporter à leur réglementation d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement 97-33R-16 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'apporter des correctifs à des dispositions diverses
59. Nomination au comité de suivi en lien avec le Programme d'aide financière pour la planification de milieux de vie durables (PMVD) - **Retiré**
60. Examen et approbation du règlement sur les usages conditionnels de la Ville de Terrebonne numéro 1006-023 modifiant son règlement numéro 1006 afin d'assurer sa concordance au règlement 97-33R-16 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins
61. Examen du règlement numéro 1004-2-004 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement relatif aux permis, aux certificats et à l'administration des règlements d'urbanisme numéro 1004-2 afin d'assurer sa concordance au règlement 97-33R-16 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins
62. Autres sujets
63. Période de questions
64. Clôture de la séance

ADOPTÉE

13 210-04-21 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 mars 2021

Il est proposé par monsieur Serge Gagnon, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 mars 2021 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

13 211-04-21 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 6 avril 2021

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 6 avril 2021, soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉE

13 212-04-21 Liste des comptes à payer pour le mois d'avril 2021

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE la liste des comptes à payer pour le mois d'avril 2021 au montant de 150 168,38\$ incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui déléguant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est acceptée (annexe « *Comptes à payer – Avril 2021* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-98 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 13 995,64\$ (divers postes budgétaires), pour le mois d'avril 2021 soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 213-04-21 Liste des chèques émis au mois de mars 2021

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE la liste des chèques émis au cours du mois de mars 2021, pour un montant de 1 052 433,75\$, incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui déléguant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits – Mars 2021* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-99 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 15 257,94\$ (divers postes budgétaires) pour le mois de mars 2021 soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 214-04-21 Dépôt de la liste de la correspondance - Suivi

Il est proposé par monsieur Serge Gagnon, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE la liste de la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance – Avril 2021* »).

ADOPTÉE

13 215-04-21 Rapport du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins suite à la rencontre tenue le 6 avril 2021 et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de cette rencontre;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins, suite à la rencontre dudit comité le 6 avril 2021, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

13 216-04-21 Rapport de la présidente du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal du président du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins suite à la rencontre tenue le 13 avril 2021 et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de cette rencontre;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Yan Maisonneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal de la présidente du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins, relativement à la rencontre dudit comité le 13 avril 2021, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

13 217-04-21 Rapport de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT les rapports verbaux de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins suite à la rencontre du 25 mars 2021 et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de cette rencontre;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins, suite à la rencontre dudit comité le 25 mars 2021 soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

13 218-04-21 Démission d'une employée occupant le poste de « Réceptionniste - InnoHub La Centrale »

CONSIDÉRANT la lettre de démission datée du 17 mars 2021 de madame Geneviève Michaud occupant le poste de Réceptionniste prenant effet le 2 avril 2021 ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soit et est acceptée la démission de madame Geneviève Michaud occupant un poste de Réceptionniste, prenant effet le 2 avril 2021, à midi.

QUE les membres du conseil remercient madame Geneviève Michaud et lui souhaitent bonne chance dans ses nouveaux projets.

ADOPTÉE

13 219-04-21

Autorisation de procéder à l’affichage d’un poste temporaire de « Stagiaire en aménagement et en transport », et adoption de la description de fonctions et autorisation d’engagement

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu de procéder à l’affichage d’un poste temporaire de « Stagiaire en aménagement et en transport » et d’autoriser l’engagement pour une durée équivalente à 16 semaines de 34 heures, soit pour 544 heures;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu d’adopter la description de fonctions relative audit poste ;

Il est proposé par monsieur Yan Maisonneuve, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise l’affichage et la diffusion de l’offre d’emploi pour un poste temporaire de « Stagiaire en aménagement et en transport » pour une durée équivalente à 16 semaines de 34 heures, soit pour 544 heures, sur le site Internet de la MRC Les Moulins, d’Emploi-Québec, de Québec Municipal, de Carrefour municipal, de Réseau d’information municipale.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise l’engagement d’un « Stagiaire en aménagement et en transport » pour un poste temporaire d’une durée équivalente à 16 semaines de 34 heures, soit pour 544 heures, au taux horaire de 22,00\$.

QUE la description de fonctions relatives au poste de « Stagiaire en aménagement et en transport », laquelle est jointe à la présente résolution, soit et est adoptée.

ADOPTÉE

13 220-04-21

Création d’un poste de « Conseiller (ère) en services aux entreprises – volet immobilier » et d’un poste de « Conseiller (ère) en services aux entreprises – volet technologique » dans le cadre de l’entente Accès entreprise Québec et adoption de la description de fonctions (amendée par la résolution numéro 13 461-08-21)

CONSIDÉRANT la mise en place du réseau Accès entreprise Québec par le ministère de l’Économie et de l’Innovation (MEI) ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 13 096-02-21, le conseil a autorisé la signature d’une Convention d’aide financière concernant Accès entreprise Québec entre la MRC Les Moulins, le ministre de l’Économie et de l’Innovation (MEI) et la ministre déléguée au Développement économique régional ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la mise sur pied de ce nouveau réseau, les MRC obtiendront un financement correspondant au montant nécessaire pour l’embauche d’au moins deux (2) ressources à temps plein ;

CONSIDÉRANT QUE compte tenu des besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu de créer un poste de « Conseiller (ère) en services aux entreprises – volet immobilier » et d’un poste de « Conseiller (ère) en services aux entreprises – volet technologique » dans le cadre de l’entente Accès entreprise Québec;

CONSIDÉRANT QUE conséquemment à la création des postes susmentionnés, il y a lieu d’adopter la description de fonctions relative audit poste ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à créer un poste de *Conseiller (ère) en services aux entreprises – volet immobilier* de la MRC Les Moulins dont l'échelle salariale sera celle d'un poste de classe 8.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à créer un poste de *Conseiller (ère) en services aux entreprises – volet technologique* de la MRC Les Moulins dont l'échelle salariale sera celle d'un poste de classe 8.

QUE les descriptions de fonctions relatives aux postes de « *Conseiller (ère) en services aux entreprises – volet immobilier* » et de « *Conseiller (ère) en services aux entreprises – volet technologique* », lesquelles sont également jointes à la présente résolution, soient et sont adoptées.

QUE l'organigramme de la MRC Les Moulins soit et est modifié en conséquence.

ADOPTÉE

13 221-04-21

Autorisation de procéder à l'affichage d'un poste temporaire de « *Conseiller (ère) en services aux entreprises – volet immobilier* » et d'un poste temporaire de « *Conseiller (ère) en services aux entreprises – volet technologique* » dans le cadre de l'entente Accès entreprise Québec pour une durée de deux (2) ans (renouvelable) et autorisation d'engagement

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu de procéder à l'affichage d'un poste temporaire de « *Conseiller (ère) en services aux entreprises – volet immobilier* » et d'un poste temporaire de « *Conseiller (ère) en services aux entreprises – volet technologique* » dans le cadre de l'entente Accès entreprise Québec pour une durée de deux (2) ans (renouvelable) et d'autoriser l'engagement des employés aux postes susmentionnés;

Il est proposé par monsieur Serge Gagnon, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise la diffusion des offres d'emploi pour un poste temporaire de « *Conseiller (ère) en services aux entreprises – volet immobilier* » d'une durée de deux (2) ans (renouvelable) et pour un poste temporaire de « *Conseiller (ère) en services aux entreprises – volet technologique* » d'une durée de deux (2) ans (renouvelable) dans le réseau de l'Association des professionnels en développement (APDEQ), pour un montant de 300,00\$, excluant les taxes, et sur le site de la MRC Les Moulins, d'Emploi-Québec, de Québec Municipal, de Carrefour municipal et de Réseau d'information Municipale.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise l'engagement d'un « *Conseiller (ère) en services aux entreprises – volet immobilier* » et d'un « *Conseiller (ère) en services aux entreprises – volet technologique* » pour des postes temporaires d'une durée de deux (2) ans (renouvelable), à raison de trente-quatre (34) heures par semaine. Les rémunérations seront établies conformément à la classe 8 de la grille salariale.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-100 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 300,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2621-341 « *Publicité – Information* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 222-04-21

Adoption du plan d'intervention et d'affectation des ressources (PIAR) dans le cadre de l'entente Accès entreprise Québec

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 13 096-02-21, le conseil a autorisé la signature d'une Convention d'aide financière concernant Accès entreprise Québec entre la MRC Les Moulins, le ministre de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la ministre déléguée au Développement économique régional;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la convention susmentionnée, la MRC Les Moulins doit produire et soumettre au ministre de l'Économie et de l'Innovation, au plus tard trois (3) mois après la signature de ladite convention, un plan d'intervention et d'affectation des ressources correspondant à la réalité et aux défis de son milieu ;

CONSIDÉRANT QU'une fois approuvé par le ministre de l'Économie et de l'Innovation, ce plan d'intervention et d'affectation des ressources doit être rendu public sur le site Web de la MRC ;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le plan d'intervention et d'affectation des ressources (PIAR) dans le cadre de l'entente Accès entreprise Québec, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soit et est adopté.

QUE le plan d'intervention et d'affectation des ressources (PIAR) dans le cadre de l'entente Accès entreprise Québec soit transmis au ministre de l'Économie et de l'Innovation pour approbation au plus tard trois (3) mois après la signature de ladite convention.

QU'une fois approuvé par le ministre de l'Économie et de l'Innovation, ce plan d'intervention et d'affectation des ressources soit rendu public sur le site Web de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉE

13 223-04-21

Réseau Accès Entreprise Québec – Assouplissement des règles de la convention d'aide financière

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité régionale de comté salue l'initiative du gouvernement du Québec qui a prévu dans son budget 2020-2021 plus de 97,5 millions de dollars afin que les municipalités régionales de comté aient accès à des ressources additionnelles pour accompagner les entreprises de leur territoire;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu à la convention d'aide financière que chaque municipalité régionale de comté recevra 900 000,00\$ d'ici au 31 mars 2025 pour bonifier l'offre de services déjà existante, et ce, en embauchant au minimum deux ressources à temps plein;

CONSIDÉRANT QUE certaines dispositions de l'entente et des délais imputables à la signature des conventions avec les municipalités régionales de comté font en sorte qu'il risque d'être difficile d'investir la totalité des sommes prévues en quatre ans ;

CONSIDÉRANT QUE dès la première année, chaque municipalité régionale de comté devra dépenser 300 000,00\$, sinon les sommes non dépensées devront être retournées au gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE malgré toute la bonne volonté des municipalités régionales de comté d'embaucher deux ressources additionnelles ou plus, il est quasi impossible de dépenser ce 300 000,00\$ dès la première année de la convention;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande au gouvernement du Québec d'assouplir les règles de la convention afin de permettre de dépenser le 900 000,00\$ au cours de la durée de la convention et non par tranche annuelle.

QUE copie de la présente résolution soit et est transmise au ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI), aux députés provinciaux du territoire de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉE

13 224-04-21

Autorisation de paiement à la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM) pour la tenue du marché public moulinois 2021

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 407-01-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une entente dans le cadre de la tenue du marché public moulinois pour les années 2020 et 2021, par laquelle la MRC Les Moulins s'engage à payer à la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM), la somme de 83 130,00\$ pour l'édition 2021, pour l'organisation et la tenue des marchés ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 13 154-03-21, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté de consentir à la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM), le déploiement du volet communication pour l'édition 2021, pour un montant de 15 000,00\$, le tout, tel que prévu à l'entente susmentionnée;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser le premier versement d'un montant représentant 75% du montant total pour l'édition 2021, tant pour l'organisation et la tenue de l'événement que pour le volet communication;

Il est proposé par monsieur Serge Gagnon, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement à la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM), d'une somme de 73 597,50\$, incluant les taxes, soit 75% du montant total pour l'année 2021 pour l'organisation et la tenue du marché public moulinois, incluant le volet communication, et ce, au 1^{er} mai 2021, le tout conformément, à l'entente relative au marché public moulinois dont la signature a été autorisée par la résolution numéro 12 407-01-20.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-101 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 62 347,50\$ pour l'année 2021, poste budgétaire 2622-974 « SODAM », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QU'une somme de 11 250,00\$ soit prélevée à partir du poste budgétaire 2622-974 « SODAM », le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-67 ayant déjà été émis par la résolution numéro 13 154-03-21.

ADOPTÉE

13 225-04-21

Autorisation de paiement dans le cadre de l'Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité de Lanaudière avec le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 963-05-19, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une entente sectorielle avec le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) dans le cadre du Programme de partenariat territorial de Lanaudière issu de l'Entente de partenariat territorial;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a reçu du Conseil des arts et des lettres du Québec, les noms des artistes de l'organisme retenus dans le cadre du Programme de partenariat susmentionné;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de transmettre aux artistes retenus, le versement de la part de la MRC Les Moulins dans le cadre du Programme de partenariat susmentionné au montant total de 20 000,00\$ pour l'année 2021;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins approuve l'octroi des subventions, pour un total de 20 000,00\$ pour l'année 2021, relativement aux projets suivants et autorise la transmission aux artistes retenus, de leur montant respectif, le tout, dans le cadre de l'Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité de Lanaudière avec le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) :

Présenté par	Subvention octroyée
SONATE 1704	Pour un montant total de : 10 000,00\$, Don Quichotte chez la Duchesse... à Terrebonne!, un opéra-comique de J. B. de Boismortier
ART PARTAGE	Pour un montant total de : 10 000,00\$ Consolidation de l'organisme en arts médiatiques Art Partage pour la région de Lanaudière

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-102 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 20 000,00\$, poste budgétaire 2622-985 « Conseil des arts et des lettres du Québec », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 226-04-21

Autorisation de signature – Avenant à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Table des préfets de Lanaudière

CONSIDÉRANT QUE par le résolution numéro 11 468-08-18, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature du protocole *Alliance pour la solidarité et l'inclusion sociale* entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et le mandataire, la Table des préfets de Lanaudière ;

CONSIDÉRANT QUE les Parties ont conclu, le 2 octobre 2018, une entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité 2018-2023 (ci-après « entente ») ;

CONSIDÉRANT QUE l'engagement financier pris par le Ministre à cette entente est de 6 063 249,00\$;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de cette entente, l'engagement financier inclut des sommes réservées à la prolongation de projets locaux et régionaux jusqu'au 31 décembre 2018, versées directement à des organismes bénéficiaires de cette région, à titre de mesure transitoire à la suite de l'abolition des conférences régionales des élus (CRE) ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 3 de cette entente prévoit que les sommes réellement versées à l'Organisme pour la prolongation des projets locaux et régionaux jusqu'au 31 décembre 2018 doivent être déduites des versements des mois de septembre 2019 et 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le total des sommes réellement versées pour la prolongation de ces projets s'élève à 272 805,41\$;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour, seule une somme de 136 402,71 \$ a été déduite du versement de septembre 2019 en conformité avec l'article 3 de l'entente ;

CONSIDÉRANT QUE le Ministre a confirmé l'ajout d'une somme 272 805,41 \$ pour l'année financière 2021-2022 afin de poursuivre la mobilisation et la réalisation de projets visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, venant ainsi combler toute somme déduite et devant être déduite en vertu de l'article 3 de l'entente ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser la signature de l'Avenant à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Table des préfets de Lanaudière ;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le préfet soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, l'Avenant à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Table des préfets de Lanaudière.

ADOPTÉE

13 227-04-21

Autorisation signature – Protocole d'entente pour soutenir la réalisation du plan d'action de Lanaudière économique (2020-2023)

CONSIDÉRANT QUE les MRC, la TPL, et les organismes de développement économique de la région de Lanaudière ont la volonté de s'engager à signer une entente visant la réalisation du plan d'action de Lanaudière Économique;

CONSIDÉRANT QUE l'article 126.2 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1) prévoit notamment qu'une municipalité régionale de comté (MRC) peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le premier alinéa de l'article 126.3 de cette loi prévoit qu'une MRC peut conclure, avec les ministères ou organismes du gouvernement et, le cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes concernant son rôle et ses responsabilités relativement, à l'exercice de ses pouvoirs, notamment pour la mise en œuvre de priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds région et ruralité volet 2 (FRR volet 2) a été institué pour permettre de soutenir toute mesure de développement local et régional;

CONSIDÉRANT QU'une entente de délégation est intervenue entre les six (6) MRC de Lanaudière et la TPL, déléguant à celle-ci certaines compétences en développement régional;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de cette entente de délégation, les MRC du territoire ont octroyé à la TPL une enveloppe pour soutenir les projets structurants et le développement régional;

CONSIDÉRANT QUE la TPL est un organisme à but non lucratif dont le conseil d'administration est composé de représentants de six (6) MRC de Lanaudière;

CONSIDÉRANT QUE la TPL a rédigé une Politique de soutien aux projets structurants balisant les investissements dans le cadre de cette enveloppe;

CONSIDÉRANT QUE la région de Lanaudière s'est dotée d'un organisme à but non lucratif, Lanaudière économique, dont la mission est de répondre aux enjeux communs de développement économique local et de contribuer à la prospérité et au rayonnement de Lanaudière en favorisant la synergie des acteurs du développement économique;

CONSIDÉRANT QUE Lanaudière Économique est reconnu, depuis près de 30 ans, par les services ou organismes mandataires du développement économique des municipalités régionales de comté et des sociétés d'aide au développement des collectivités de Lanaudière et que l'ensemble des organismes, qu'ils soient provinciaux, fédéraux ou régionaux, ayant une mission de développement économique auprès de la région de Lanaudière s'y réunissent en tant que partenaire;

CONSIDÉRANT QUE les actions réalisées en vertu de la présente entente se feront en complémentarité avec celles déjà assumées par les acteurs locaux et régionaux agissant sur le territoire de la région de Lanaudière.

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le préfet soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le Protocole d'entente pour soutenir la réalisation du plan d'action de Lanaudière économique (2020-2023).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement à Lanaudière Économique, d'une somme de 10 000,00\$ pour l'année 2021, et ce, dès la signature de l'entente.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-103 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 10 000,00\$ pour l'année 2021, poste budgétaire 2622-989 « *Lanaudière Économique* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 228-04-21

22e Classique de Golf de Moisson Laurentides (25 mai 2021)

CONSIDÉRANT la tenue de la 22^e Classique de Golf de Moisson Laurentides qui aura lieu le 25 mai 2021, au Club de Golf Le Blainvillier ;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte d'acheter un quatuor afin de déléguer quatre représentants de la MRC Les Moulins, à la 22e Classique de Golf de Moisson Laurentides qui aura lieu le 25 mai 2021, au Club de Golf Le Blainvillier. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-104 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 950,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2110-312 « *Législation-congrès, colloques* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 229-04-21

Participation financière de la MRC Les Moulins pour l'événement *L'importance stratégique des PME dans notre développement économique* organisé par la Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins (CCIM) le 29 avril 2021 et transfert budgétaire

CONSIDÉRANT la tenue de l'événement virtuel *L'importance stratégique des PME dans notre développement économique* organisé par la Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins (CCIM), le 29 avril à 12 h 00;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins souhaite soutenir la tenue de l'événement susmentionné;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'effectuer un transfert budgétaire;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte de verser une somme de 2 000,00\$ à la Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins (CCIM) dans le cadre de l'événement *L'importance stratégique des PME dans notre développement économique* organisé par la Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins (CCIM), le 29 avril 2021 à 12h00.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le transfert budgétaire suivant :

De 2 000,00\$, du poste budgétaire 2190-419 « *Services professionnels* » vers le poste budgétaire 2622-976 « *Chambre de commerce et de l'industries Les Moulins* ».

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-105 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 2 000,00\$, poste budgétaire 2622-976 « *Chambre de commerce et de l'industries Les Moulins* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 230-04-21

Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) - Planification du territoire par la prise en compte des déplacements des marchandises

CONSIDÉRANT QUE le Service de développement économique de la CMM prépare un appel d'offres pour la réalisation d'un diagnostic de planification économique du territoire par la prise en compte des déplacements de marchandises;

CONSIDÉRANT QUE ce diagnostic aidera les instances publiques de la CMM, comprenant les deux couronnes, dans leurs efforts à orienter la localisation des transporteurs, maîtriser leur impact, et les autres acteurs de la chaîne logistique et toute entreprise générant des déplacements de marchandises en prenant en compte l'impact sur le réseau routier;

CONSIDÉRANT QUE les coûts du projet sont estimés à 350 000,00\$;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs partenaires ont confirmé leur participation financière;

CONSIDÉRANT QUE la CMM souhaite la participation des organismes de la couronne Nord à la hauteur de 50 000,00\$;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins s'engage à accorder au projet « Diagnostic de planification économique du territoire par la prise en compte des déplacements de marchandises » une subvention maximale de 10 000,00\$, conditionnellement à la participation financière des quatre autres territoires que sont Mirabel et les MRC Deux-Montagnes, Thérèse-De Blainville et L'Assomption.

QUE le directeur général soit autorisé à signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution, dont l'entente à intervenir.

QUE le conseil autorise le versement d'un montant de 10 000,00\$, conditionnellement à la signature de l'entente et à la réalisation du mandat.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-106 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 10 000,00\$, poste budgétaire 2621-419 « *Honoraires professionnels* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 231-04-21

Renouvellement des assurances générales pour l'année 2021-2022

CONSIDÉRANT la nécessité de renouveler les polices d'assurances générales 2021-2022 de la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 936.2 du *Code municipal du Québec*, un contrat d'assurance pour une période inférieure à cinq ans, peut, à son échéance, être reconduit sans demande de soumissions pour une ou plusieurs périodes qui, ajoutées à celle prévue lors de l'adjudication, n'excède pas cinq (5) ans ;

CONSIDÉRANT la soumission de la firme Aon-Parizeau Inc., datée du 12 avril 2021 énonçant les garanties pour la période du 14 avril 2021 au 14 avril 2022 ;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la soumission de la firme Aon Parizeau Inc., datée du 12 avril 2021 pour le renouvellement des polices d'assurances générales, au montant de 74 944,00\$, excluant la taxe provinciale, soit et est acceptée.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement d'un montant de 74 944,00\$, excluant la taxe provinciale, à la firme Aon Parizeau Inc., pour ledit renouvellement des polices d'assurances générales.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier et/ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés à signer tout document afin de donner plein effet à la présente.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-107 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour une somme de 74 944,00\$, excluant la taxe provinciale, poste budgétaire 2190-420 « *Assurances* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 232-04-21

Renouvellement des assurances collectives pour l'année 2021-2022

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 608-11-18 le conseil de la MRC Les Moulins a adjugé le portefeuille d'assurances collectives des employés de la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 936.2 du *Code municipal du Québec*, un contrat d'assurance pour une période inférieure à cinq ans, peut, à son échéance, être reconduit sans demande de soumissions pour une ou plusieurs périodes qui, ajoutées à celle prévue lors de l'adjudication, n'excède pas cinq (5) ans ;

CONSIDÉRANT les conditions de renouvellement pour la période du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2022 et l'analyse des conditions par monsieur Francis Taillefer, conseiller en assurance et rentes collectives pour la firme GFMD expert conseil en avantages sociaux, il y a lieu de renouveler ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC Les Moulins renouvelle le portefeuille des assurances collectives des employés de la MRC Les Moulins avec l'assureur SSQ Groupe financier, et ce, pour la période du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2022, selon les taux proposés pour l'année 2021-2022, lesquels génèrent une augmentation de 1.99%, au montant annuel de 172 058,52\$, incluant les taxes, dont 50% est payable par les employés et que le directeur général et secrétaire-trésorier et la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, les documents requis pour donner effet à la présente.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-108 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 172 028,52\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2130-200 « *Bénéfices marginaux* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 233-04-21

Nomination des conseillers juridiques pour l'année 2021-2022

CONSIDÉRANT l'offre de service datée du 9 avril 2021, présentée par la firme Trivium Avocats dans le cadre d'un mandat à forfait pour l'ensemble des services juridiques de la MRC Les Moulins au montant de 15 750,00\$ excluant les taxes,

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC Les Moulins retienne les services de la firme Trivium Avocats, à titre de conseiller juridique pour la période du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2022, le tout conformément aux dispositions contenues dans son offre de service datée du 9 avril 2021, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-109 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 15 750,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-412 « *Service juridique* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 234-04-21

Adhésion à l'Association des directions du développement économique local du Québec (ADDELQ)

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins jugent opportun de permettre l'adhésion de monsieur Pierre Daviault, directeur du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins, à l'Association des directions du développement économique local du Québec (ADDELQ) ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a reçu la cotisation 2021 pour l'adhésion de la MRC Les Moulins, à l'Association des directions en développement économique du Québec (ADDELQ);

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise l'adhésion de monsieur Pierre Daviault, directeur du développement économique et touristique, à l'Association des directions du développement économique local du Québec (ADDELQ), au montant de 750,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-110 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 750,00\$, excluant les taxes poste budgétaire 2610-494, « *Association* », soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 235-04-21

Dépôt de l'offre de service et autorisation de signature de l'entente pour la mesure Soutien au travail autonome (STA) 2021-2022

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins souhaite conclure une entente pour la mesure Soutien au travail autonome (STA) 2021-2022 ;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins entérine le dépôt d'une offre de service pour la mesure Soutien au travail autonome (STA) auprès d'Emploi-Québec.

QUE le préfet et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la MRC Les Moulins, l'entente pour la mesure Soutien au travail autonome (STA) 2021-2022 ainsi que tout document nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

13 236-04-21 Autorisation de paiement à la firme Collectif Nova - Mandat relativement à une étude sur l'interprétation de la culture scientifique (troisième versement)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 589-05-20, le conseil de la MRC Les Moulins a octroyé un mandat à l'entreprise Collectif Nova, pour une étude sur l'interprétation de la culture scientifique;

CONSIDÉRANT la réception du rapport final suite à l'étude sur l'interprétation de la culture scientifique ;

CONSIDÉRANT la facture de l'entreprise Collectif Nova, numéro 105, datée du 18 décembre 2020, au montant de 10 224,00\$, excluant les taxes ;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement, à l'entreprise Collectif Nova, d'un montant de 10 224,00\$, excluant les taxes, équivalent à l'état d'avancement pour une étude sur l'interprétation de la culture scientifique.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2470-410 « Honoraires professionnels » le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-75 ayant déjà été émis par la résolution numéro 12 589-05-20.

ADOPTÉE

13 237-04-21 Autorisation de signature – Entente de partenariat régional entre la MRC Les Moulins et l'organisme CIENOV relativement à un programme de transformation numérique

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de son mandat, CIENOV supporte les activités du pôle d'innovation technologique destiné à soutenir la transformation numérique des entreprises et à bonifier l'expérience client nommé CIETECH;

CONSIDÉRANT QUE CIETECH a pour mission d'accompagner les entreprises dans l'adoption de solutions technologiques destinées à améliorer l'expérience client à travers les différents canaux de commercialisation. ;

CONSIDÉRANT QUE CIETECH se veut un écosystème qui vise à favoriser l'amélioration de l'expérience client dans les segments de marché suivants : commerce, restauration, culture, sports & loisir, récréotouristique et services aux entreprises;

CONSIDÉRANT QUE CIETECH est aussi un laboratoire d'innovation qui offre des activités de découverte technologique, d'expérimentation et de maillage dans un espace ouvert de travail collaboratif;

CONSIDÉRANT QUE CIETECH, en collaboration avec Lanaudière Économique, pilote un programme de transformation numérique destiné aux entreprises lanauoises permettant de les accompagner dans l'implantation de solutions technologiques favorisant l'amélioration de l'expérience-client;

CONSIDÉRANT QUE CIETECH souhaite s'adjoindre les services d'entreprises lanauoises offrant des solutions technologiques favorisant le commerce électronique, l'expérience-client ainsi que la notoriété numérique;

CONSIDÉRANT QUE CIETECH s'engage à proposer les services des sous-traitants moulinois offrant des solutions technologiques favorisant le commerce électronique, l'expérience-client ainsi que la notoriété numérique aux entreprises moulinoises requérant ses services;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins par l'entremise de son *Service de développement économique et touristique* souhaite soutenir et contribuer au développement économique de son territoire en offrant aux entreprises de l'accompagnement et des services-conseils ainsi que du financement personnalisé et adapté, en plus de soutenir la réalisation de projets porteurs et innovants ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins souhaite soutenir les entreprises moulinoises affectées par la crise de la COVID-19 dans le déploiement d'une stratégie numérique leur permettant d'atténuer à moyen terme l'impact de la crise et d'améliorer leur position commerciale autant sur les marchés locaux que sur les marchés régionaux et provinciaux.

CONSIDÉRANT QUE les Parties désirent définir leurs droits et obligations respectifs dans le cadre de leur collaboration en établissant cette Entente;

Il est proposé par monsieur Serge Gagnon, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise la signature de l'Entente de partenariat régional entre la MRC Les Moulins et l'organisme CIENOV relativement à un programme de transformation numérique et autorise le paiement selon les termes et modalités prévus à l'entente.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-111 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 40 000,00\$ soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante et que la dépense soit prélevée à partir du Fonds régions et ruralité (FRR).

ADOPTÉE

13 238-04-21

Mandat pour des services professionnels pour l'élaboration du plan d'action en matière d'attraction, d'intégration citoyenne, d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles (amendée par la résolution numéro 13 354-05-21)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 872-11-20, le conseil de la MRC Les Moulins a le dépôt d'une demande de soutien financier au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités (PAC) accompagnée d'un projet de plan d'action 2020-2021 ;

CONSIDÉRANT QU'afin de se conformer à l'entente susmentionnée, la MRC doit produire un plan d'action et un cadre d'évaluation de l'atteinte des objectifs de l'entente ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'Institut de recherche sur l'intégration professionnelle des immigrants, datée du 21 mars 2021, au montant de 34 650,00\$, incluant les frais administratifs de 10% et excluant les taxes, pour l'élaboration d'un plan d'action en matière d'attraction, d'intégration citoyenne, d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins confie à l'Institut de recherche sur l'intégration professionnelle des immigrants, un mandat d'accompagnement pour l'élaboration d'un plan d'action en matière d'attraction, d'intégration citoyenne, d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles, et ce, au montant de 34 650,00\$, incluant les frais administratifs de 10% et excluant les taxes.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement des factures présentées par l'Institut de recherche sur l'intégration professionnelle des immigrants, en fonction des étapes projet, selon les termes et modalités prévus à l'entente, soit

- 30% à la signature de l'entente (démarrage du projet) ;
- 35% après la réalisation des analyse et livraison du rapport préliminaire ;
- 35% après la livraison du rapport final avec un plan d'action.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-112 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 34 650,00\$, incluant les frais administratifs de 10% et excluant les taxes, poste budgétaire 2622-983 « *Entente MIFI* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 239-04-21

Autorisation de prolonger de trois (3) à douze (12) mois la période de moratoire des remboursements en capital et intérêts pour les entreprises du secteur du tourisme ayant bénéficié d'un prêt dans le cadre du volet ACEST du Programme PAU PME

CONSIDÉRANT QU'en raison de la pandémie de la COVID-19, l'état d'urgence sanitaire a été déclaré dans tout le territoire québécois, conformément à l'article 118 de la *Loi sur la santé publique* ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins relativement audit Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE depuis, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de différents avenants à la convention susmentionnée, dont un avenant, afin de mettre en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et un avenant pour le volet ACEST du programme PAU PME ;

CONSIDÉRANT QU'en lien avec le volet ACEST, quelques conventions de prêt ont été autorisées et signées ;

CONSIDÉRANT QUE lesdites conventions prévoient qu'un moratoire de 3 mois pourra être appliqué sur le capital et les intérêts des prêts ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère permet maintenant de prolonger la période moratoire de trois (3) à douze (12) mois en capital et intérêts pour les entreprises du secteur du tourisme ayant bénéficié d'un prêt dans le cadre du volet ACEST du Programme PAU PME ;

CONSIDÉRANT QUE quelques entreprises ayant bénéficié d'un prêt dans le cadre du volet ACEST continuent d'être impactées par les conséquences économiques générées par la COVID-19 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins souhaite soutenir les entreprises susmentionnées qui demandent de prolonger le moratoire de trois (3) à douze (12) mois ;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-04-188 du compte rendu de sa rencontre du 7 avril 2021, un moratoire supplémentaire sur le remboursement du capital et des intérêts de neuf mois aux entreprises bénéficiant du moratoire actuel de trois mois sur le remboursement du capital et des intérêts d'un prêt PAU PME, volet ACEST ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un moratoire supplémentaire de neuf (9) mois sur le remboursement du capital et des intérêts aux entreprises bénéficiant du moratoire actuel de trois (3) mois sur le remboursement du capital et des intérêts d'un prêt PAU PME, volet ACEST, à moins qu'une entreprise signifie ne pas vouloir s'en prévaloir et ainsi, que ladite période de moratoire soit prolongée de trois (3) mois à douze (12) mois.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente résolution, le cas échéant.

ADOPTÉE

13 240-04-21

Programme PAU PME – Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) – Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-04-168 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) ;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, 13 037-01-21, 13 100-02-21 et 13 171-03-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5, 2020-6, 2020-7 et 2020-8, 2020-9, 2020-10 et 2020-11 entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-04-168 du compte rendu de sa rencontre du 7 avril 2021, l'octroi d'un prêt de 50 000,00\$ à l'égard d'une entreprise d'arts, spectacles et loisirs – Billard, bar et restaurant ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 50 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-04-168 du compte rendu de la rencontre du 7 avril 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise d'Arts, spectacles et loisirs – Billard, bar et restaurant.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 50 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 50 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 50 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-113 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 241-04-21

Programme PAU PME – Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) – Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-04-169 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) ;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, 13 037-01-21, 13 100-02-21 et 13 171-03-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5, 2020-6, 2020-7 et 2020-8, 2020-9, 2020-10 et 2020-11 entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-04-169 du compte rendu de sa rencontre du 7 avril 2021, l'octroi d'un prêt de 25 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de fabrication et distribution de bières artisanales ;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 25 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-04-169 du compte rendu de la rencontre du 7 avril 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de fabrication et distribution de bières artisanales.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 25 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 25 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 25 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-114 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

Programme PAU PME – Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) – Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-04-170 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier (amendée par la résolution numéro 13 324-05-21)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) ;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, 13 037-01-21, 13 100-02-21 et 13 171-03-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5, 2020-6, 2020-7 et 2020-8, 2020-9, 2020-10 et 2020-11 entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-04-170 du compte rendu de sa rencontre du 7 avril 2021, l'octroi d'un prêt de 50 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 50 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-04-170 du compte rendu de la rencontre du 7 avril 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 50 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 50 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 50 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-115 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 243-04-21

Programme PAU PME – Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) – Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-04-171 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) ;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, 13 037-01-21, 13 100-02-21 et 13 171-03-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5, 2020-6, 2020-7 et 2020-8, 2020-9, 2020-10 et 2020-11 entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-04-171 du compte rendu de sa rencontre du 7 avril 2021, l'octroi d'un prêt de 50 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson ;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 50 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-04-171 du compte rendu de la rencontre du 7 avril 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 50 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 50 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 50 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-116 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 244-04-21

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-04-172 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, 13 037-01-21, 13 100-02-21 et 13 171-03-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5, 2020-6, 2020-7 et 2020-8, 2020-9, 2020-10 et 2020-11 entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-04-172 du compte rendu de sa rencontre du 7 avril 2021, l'octroi d'un prêt de 50 000,00\$ à l'égard d'une entreprise d'arts, spectacles et loisirs ;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 50 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-04-172 du compte rendu de la rencontre du 7 avril 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise d'arts, spectacles et loisirs.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 50 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 50 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 50 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-117 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 245-04-21

Programme PAU PME – Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) – Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-04-173 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) ;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, 13 037-01-21, 13 100-02-21 et 13 171-03-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5, 2020-6, 2020-7 et 2020-8, 2020-9, 2020-10 et 2020-11 entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-04-173 du compte rendu de sa rencontre du 7 avril 2021, l'octroi d'un prêt de 50 000,00\$, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson ;

Il est proposé par monsieur Simon Paquin, appuyé par monsieur Yan Maisonneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 50 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-04-173 du compte rendu de la rencontre du 7 avril 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 50 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 50 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 50 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-118 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 246-04-21

Programme PAU PME – Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) – Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-04-174 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) ;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, 13 037-01-21, 13 100-02-21 et 13 171-03-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5, 2020-6, 2020-7 et 2020-8, 2020-9, 2020-10 et 2020-11 entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-04-174 du compte rendu de sa rencontre du 7 avril 2021, l'octroi d'un prêt de 24 000,00\$, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 24 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-04-174 du compte rendu de la rencontre du 7 avril 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 24 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 24 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 24 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-119 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 247-04-21

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-04-175 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, 13 037-01-21, 13 100-02-21 et 13 171-03-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5, 2020-6, 2020-7 et 2020-8, 2020-9, 2020-10 et 2020-11 entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-04-175 du compte rendu de sa rencontre du 7 avril 2021, l'octroi d'un prêt de 30 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 30 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-04-175 du compte rendu de la rencontre du 7 avril 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 30 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 30 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 30 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-120 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE.

13 248-04-21

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-04-176 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, 13 037-01-21, 13 100-02-21 et 13 171-03-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5, 2020-6, 2020-7 et 2020-8, 2020-9, 2020-10 et 2020-11 entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-04-176 du compte rendu de sa rencontre du 7 avril 2021, l'octroi d'un prêt de 40 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 40 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-04-176 du compte rendu de la rencontre du 7 avril 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 40 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 40 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 40 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-121 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-04-179 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, 13 037-01-21, 13 100-02-21 et 13 171-03-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5, 2020-6, 2020-7 et 2020-8, 2020-9, 2020-10 et 2020-11 entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-04-179 du compte rendu de sa rencontre du 7 avril 2021, l'octroi d'un prêt de 40 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 40 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-04-179 du compte rendu de la rencontre du 7 avril 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 40 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 40 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 40 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-122 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 250-04-21

Programme PAU PME - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-04-180 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-04-180 du compte rendu de sa rencontre du 7 avril 2021, l'octroi d'un prêt de 50 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de commerce de détail;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 50 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-04-180 du compte rendu de la rencontre du 7 avril 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, et ce, à l'égard d'une entreprise de commerce de détail.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 50 000,00\$, dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 50 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions prévues auront été remplies.

QUE le montant de 50 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-123 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-04-181 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, 13 037-01-21, 13 100-02-21 et 13 171-03-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5, 2020-6, 2020-7 et 2020-8, 2020-9, 2020-10 et 2020-11 entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-04-181 du compte rendu de sa rencontre du 7 avril 2021, l'octroi d'un prêt de 25 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 25 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-04-181 du compte rendu de la rencontre du 7 avril 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 25 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 25 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 25 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-124 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 252-04-21

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-04-182 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, 13 037-01-21, 13 100-02-21 et 13 171-03-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5, 2020-6, 2020-7 et 2020-8, 2020-9, 2020-10 et 2020-11 entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-04-182 du compte rendu de sa rencontre du 7 avril 2021, l'octroi d'un prêt de 25 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 25 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-04-182 du compte rendu de la rencontre du 7 avril 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 25 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 25 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 25 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-125 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 253-04-21

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-04-183 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, 13 037-01-21, 13 100-02-21 et 13 171-03-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5, 2020-6, 2020-7 et 2020-8, 2020-9, 2020-10 et 2020-11 entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-04-183 du compte rendu de sa rencontre du 7 avril 2021, l'octroi d'un prêt de 29 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Yan Maisonneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 29 000 00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-04-183 du compte rendu de la rencontre du 7 avril 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 29 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 29 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 29 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-126 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 254-04-21

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-04-184 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, 13 037-01-21, 13 100-02-21 et 13 171-03-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5, 2020-6, 2020-7 et 2020-8, 2020-9, 2020-10 et 2020-11 entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-04-184 du compte rendu de sa rencontre du 7 avril 2021, l'octroi d'un prêt de 35 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 35 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-04-184 du compte rendu de la rencontre du 7 avril 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 35 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 35 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 35 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-127 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 255-04-21

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-04-185 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, 13 037-01-21, 13 100-02-21 et 13 171-03-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5, 2020-6, 2020-7 et 2020-8, 2020-9, 2020-10 et 2020-11 entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-04-185 du compte rendu de sa rencontre du 7 avril 2021, l'octroi d'un prêt de 50 000,00\$ à l'égard d'une entreprise d'arts, spectacles et loisirs ;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 50 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-04-185 du compte rendu de la rencontre du 7 avril 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise d'arts, spectacles et loisirs.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 50 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 50 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 50 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-128 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 256-04-21

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-04-186 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, 13 037-01-21, 13 100-02-21 et 13 171-03-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5, 2020-6, 2020-7 et 2020-8, 2020-9, 2020-10 et 2020-11 entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-04-186 du compte rendu de sa rencontre du 7 avril 2021, l'octroi d'un prêt de 50 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 50 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-04-186 du compte rendu de la rencontre du 7 avril 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 50 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 50 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 50 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-129 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 257-04-21

Participation financière 2021 pour le Magasin SOLIDARITÉ

CONSIDÉRANT QUE le Magasin SOLIDARITÉ sollicite le soutien financier de la MRC Les Moulins dans le cadre de son projet visant à soutenir des familles dans le besoin;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins désirent poser un geste concret en faveur de la réussite scolaire des jeunes et ainsi, lutter contre le décrochage scolaire;

Il est proposé par monsieur Simon Paquin, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte de verser une somme de 1 500,00\$ au Magasin SOLIDARITÉ dans le cadre de son projet visant à soutenir des familles dans le besoin.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document afin de donner effet à la présente résolution.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-130 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 1 500,00\$, poste budgétaire 2110-311 « *Frais de représentation* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 258-04-21

Autorisation de signature – Convention d’incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l’entreprise Visionaturolab Inc.

CONSIDÉRANT la convention d’incubation pour InnoHub la Centrale à intervenir entre la MRC Les Moulins et l’entreprise Visionaturolab Inc.;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Claude Robichaud, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, la convention d’incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l’entreprise Visionaturolab Inc. durée d’un an, soit du 1^{er} mai 2021 au 31 mars 2022.

ADOPTÉE

13 259-04-21

Mandat pour les frais d’hébergement et de mise à jour mensuelle du site internet d’InnoHub La Centrale

CONSIDÉRANT les besoins de InnoHub La Centrale en matière d’hébergement, de mise à jour et d’entretien de son site internet;

CONSIDÉRANT l’offre de service de l’entreprise CODEMS, Solutions Web et Multimédia (9279-9139 QC INC.), au montant de 1 524,00\$, excluant les taxes, pour frais annuels d’hébergement; d’entretien et de mise à jour mensuelle du site Internet d’InnoHub La Centrale;

Il est proposé par monsieur Serge Gagnon, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l’offre de l’entreprise CODEMS, Solutions Web et Multimédia (9279-9139 QC INC.), au montant de 1 524,00\$, excluant les taxes, pour les frais annuels d’hébergement, d’entretien et de mise à jour mensuelle du site internet d’InnoHub La Centrale.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement à l’entreprise CODEMS, Solutions Web et Multimédia (9279-9139 QC INC.), des factures transmises, et ce, au fur et à mesure de l’avancement de ce mandat.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-131 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 1 524,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2620-419 « *Honoraires professionnels* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 260-04-21

Mandat de services professionnels pour la production de quatre capsules vidéos dans le cadre de l'élaboration du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit élaborer un Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) ;

CONSIDÉRANT QU'en vue de l'élaboration du plan susmentionné, il y a lieu d'accorder un mandat pour des services professionnels pour la production de quatre (4) capsules vidéos dans le cadre de l'élaboration du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise Sherlock Arts, datée du 31 mars 2021, pour un montant total de 8 320,00\$, excluant les taxes;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l'offre de service datée du 31 mars 2021 de l'entreprise Sherlock Arts, au montant de 8 320,00\$, excluant les taxes, pour un mandat de services professionnels pour la production de quatre (4) capsules vidéos dans le cadre de l'élaboration du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH).

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement de 50% des honoraires professionnels à l'entreprise Sherlock Arts, et ce, dès l'octroi du mandat par la présente résolution et qu'il autorise également le dernier versement de 50% des honoraires professionnels à la réception des vidéos finaux et après réception des factures.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-132 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 8 320,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2470-410 « *Honoraires professionnels* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 261-04-21

Autorisation de paiement au Groupe Hémisphère - Réalisation de l'indice de qualité de la bande riveraine (IQBR) dans le cadre du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) (deuxième et troisième versements)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 909-11-20, le conseil de la MRC Les Moulins a octroyé un mandat à l'entreprise Groupe Hémisphères pour un montant de 31 815,00\$, excluant les taxes, pour la réalisation de l'indice de qualité de la bande riveraine (IQBR) dans le cadre du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);

CONSIDÉRANT la facture de l'entreprise datée du 25 février 2021, au montant de 15 907,50\$, excluant les taxes ;

CONSIDÉRANT la facture de l'entreprise datée du 25 mars 2021, au montant de 6 363,00\$, excluant les taxes ;

CONSIDÉRANT l'état d'avancement du mandat susmentionné et la recommandation de paiement de madame Amélie Parmentier, directrice de l'environnement et du développement durable de la MRC Les Moulins, datée du 8 avril 2021 ;

Il est proposé par monsieur Yan Maisonneuve, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement d'un montant total de 22 270,50\$, excluant les taxes, à l'entreprise Groupe Hémisphère., conformément aux factures datées du 25 février 2020 et 25 mars 2021 transmises à la MRC Les Moulins par ladite firme et à la recommandation de paiement datée du 8 avril 2021 de madame Amélie Parmentier, directrice de l'environnement et du développement durable de la MRC Les Moulins pour ces travaux, le tout, dans le cadre de la réalisation de l'indice de qualité de la bande riveraine (IQBR) dans le cadre du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH).

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2460-420, « *Entretien Cours d'eau* », le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-194 ayant déjà été émis par la résolution numéro 12 909-11-20.

ADOPTÉE

13 262-04-21

Mandat pour une conférence webinaire sur le développement économique régional et la protection des milieux naturels dans le cadre de la consultation régionale en vue de l'élaboration du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit élaborer un Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) ;

CONSIDÉRANT QU'en vue de l'élaboration du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH), il y a lieu d'accorder un mandat pour une conférence webinaire sur le développement économique régional et la protection des milieux naturels dans le cadre de la consultation régionale ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de monsieur Frédéric Laurin, PhD en économie, consultant indépendant et professeur en économie, datée du 6 avril 2021, au montant de 500,00\$, incluant les taxes;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l'offre de service datée du 6 avril 2021, de monsieur Frédéric Laurin, PhD en économie, consultant indépendant et professeur en économie, pour un montant de 500,00\$, incluant les taxes, pour la présentation d'une conférence webinaire sur le développement économique régional et la protection des milieux naturels dans le cadre de la consultation régionale en vue de l'élaboration du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) ;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement à monsieur Frédéric Laurin, PhD en économie, consultant indépendant et professeur en économie, sur présentation de la facture et une fois le mandat terminé.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-133 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 500,00\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2470-410 « *Honoraires professionnels* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 263-04-21

Mandat pour une conférence webinaire sur la thématique du développement urbain dans le cadre de la consultation régionale en vue de l'élaboration du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit élaborer un Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) ;

CONSIDÉRANT QU'en vue de l'élaboration du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH), il y a lieu d'accorder un mandat pour une conférence webinaire sur la thématique du développement urbain dans le cadre de la consultation régionale ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de monsieur Jérôme Dupras, datée du 9 avril 2021, au montant de 500,00\$, incluant les taxes;

Il est proposé par monsieur Yan Maisonneuve, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l'offre de service datée du 9 avril 2021, de monsieur Jérôme Dupras, pour un montant de 500,00\$, incluant les taxes, pour la présentation d'une conférence webinaire sur la thématique du développement urbain dans le cadre de la consultation régionale en vue de l'élaboration du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH).

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement à monsieur Jérôme Dupras, sur présentation de la facture et une fois le mandat terminé.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-134 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 500,00\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2470-410 « *Honoraires professionnels* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 264-04-21

Mandat pour une opinion juridique relative à la compétence pour une MRC d'intervenir à l'égard d'un barrage de castors en lien avec l'exercice de la compétence en matière de cours d'eau et autorisation de paiement

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins désire obtenir une opinion juridique relative à la compétence pour une MRC d'intervenir à l'égard d'un barrage de castors en lien avec l'exercice de la compétence en matière de cours d'eau ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme Trivium Avocats datée du 12 mars 2021, au montant forfaitaire d'un maximum de 2 000 \$, excluant les débours et les taxes ;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l'offre de service de la firme Trivium Avocats datée du 12 mars 2021, au montant forfaitaire d'un maximum de 2 000,00\$, excluant les taxes, pour la réalisation d'une opinion juridique relative à la compétence pour une MRC d'intervenir à l'égard d'un barrage de castors en lien avec l'exercice de la compétence en matière de cours d'eau et autorisation de paiement.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement des factures au fur et à mesure de l'avancement de ce mandat, dont la facture numéro 12036 déjà reçue.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-135 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant ne dépassant pas 2 000,00\$, excluant les débours et les taxes, poste budgétaire 2190-412 « *Services juridiques* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 265-04-21

Nature des modifications que les villes de Mascouche et de Terrebonne devront apporter à leur réglementation d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement 97-33R-16 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'apporter des correctifs à des dispositions diverses

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du règlement n° 97-33R-16 intitulé « *Règlement modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'apporter des correctifs à des dispositions diverses* » ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC doit adopter un document qui indique la nature des modifications qu'une municipalité devra apporter à ses plans et règlements d'urbanisme pour tenir compte de la modification du schéma;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soit et est adopté le document intitulé « *Document indiquant la nature des modifications que les villes de Mascouche et de Terrebonne devront apporter à leur plan et leur réglementation d'urbanisme suite à l'entrée en vigueur du règlement n° 97-33R-16 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins* », lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE copie de la présente résolution soit transmise au greffier de la Ville de Terrebonne et au greffier de la Ville de Mascouche.

ADOPTÉE

13 266-04-21

Examen et approbation du règlement sur les usages conditionnels de la Ville de Terrebonne numéro 1006-023 modifiant son règlement numéro 1006 afin d'assurer sa concordance au règlement 97-33R-16 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation, son règlement numéro 1006-023 modifiant le règlement 1006 sur les usages conditionnels afin d'assurer sa concordance au règlement 97-33R-16 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est proposé par monsieur Yan Maisonneuve, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1006-023 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement 1006 sur les usages conditionnels afin d'assurer sa concordance au règlement 97-33R-16 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

13 267-04-21

Examen du règlement numéro 1004-2-004 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement relatif aux permis, aux certificats et à l'administration des règlements d'urbanisme numéro 1004-2 afin d'assurer sa concordance au règlement 97-33R-16 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation, son règlement numéro 1004-2-004 modifiant le règlement 1004-2 relatif aux permis, aux certificats et à l'administration des règlements d'urbanisme afin d'assurer sa concordance au règlement 97-33R-16 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Yan Maisonneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1004-2-004 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement 1004-2 relatif aux permis, aux certificats et à l'administration des règlements d'urbanisme afin d'assurer sa concordance au règlement 97-33R-16 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public et des membres du conseil. Aucune question du public et aucune question des membres du conseil.

13 268-04-21

Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Marc-André Plante et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

Guillaume Tremblay, préfet

Martine Baribeau, avocate
Directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe